



Relaxe pour Laurent

Le 6 janvier 2017 de nouveau mobilisée pour exiger la relaxe de nos camarades et une loi d'amnistie. La Cgt dénonce une nouvelle fois la judiciarisation des conflits du travail et les sanctions qui s'abattent sur ses militants-es.

Le 6 janvier prochain, c'est un militant territorial de Villejuif (94), membre du service d'ordre de la Cgt qui comparaitra devant les juges, accusé de « violences en bande armée et organisée ». Interpellé lors d'une manifestation contre la loi travail au printemps dernier, Laurent a déjà subi des dizaines d'heures de garde à vue comme un vulgaire délinquant de droit commun. Objets de toutes les critiques et stigmatisations possibles, assimilés honteusement à des casseurs par le gouvernement et le patronat, c'est aux militants-es qui assument courageusement cette mission d'organiser et de protéger les manifestations, que le pouvoir s'attaque aujourd'hui et tente de décrédibiliser. Traînés dans la boue, mis sous pression, agressés physiquement, c'est pourtant un travail exemplaire, responsable et intense que nos camarades ont dû déployer durant des mois face aux tensions et provocations de tous ordres qui régnaient à cette époque dans les manifestations parisiennes !

La Cgt s'indigne devant ce nouveau procès qu'il faut bien qualifier de politique et de dissuasif. Cette répression, ces intimidations et ces sanctions aux conséquences préjudiciables pour la vie privée et professionnelle des militants syndicaux doivent cesser immédiatement. Air France, Goodyear, Téfal, menaces sur les locaux syndicaux, etc..., la criminalisation du mouvement social et le musèlement du syndicalisme de combat resteront assurément un des marqueurs de ce quinquennat catastrophique socialement et lamentable économiquement. C'est pour poursuivre leur politique austéritaire et de casse sociale que le pouvoir en place tente d'affaiblir notre organisation, ses élus et militants. Ce nouveau procès impacte en réalité chaque salarié, chaque syndicaliste et progressiste. Ce sont nos résistances, notre droit à nous organiser, à défendre nos intérêts, à agir qui sont menacés, fragilisés avec ce genre de procès. La Cgt ne laissera pas faire.

Elle appelle toutes ses forces, les salariés de Villejuif et d'ailleurs, les organisations progressistes à se rassembler le VENDREDI 6 JANVIER à 9h devant le Palais de Justice de Paris – 10 boulevard du palais 75001.

Montreuil le, 3 janvier 2017.